

TEXTE DE LA REPOSE DES ETATS-UNIS A LA NOTE CANADIENNE  
CONSTITUANT L'ACCORD DE PECHE RECIPROQUE

State Department

Washington

le 11 avril 1978

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 10 avril dans laquelle vous soulignez la nécessité d'établir des mesures provisoires convenues pendant que les négociations se poursuivent sur un traité à long terme relatif aux frontières maritimes et aux ressources marines connexes.

Vous avez proposé qu'en vue de maintenir les pratiques de pêche en usage, chacune des parties continue sur une base de réciprocité de respecter les modalités de l'accord de pêche réciproque de 1977, signé par nos deux Gouvernements le 24 février 1977, dans sa forme modifiée par les ententes exposées à l'annexe accompagnant votre note.

J'ai l'honneur de vous informer que les propositions contenues dans votre note agréent au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et de confirmer que votre note et l'annexe qui l'accompagne, dont les versions anglaise et française font également foi, ainsi que la présente constituent un accord entre nos deux Gouvernements. Comme vous l'avez proposé, cet accord entrera en vigueur après que l'un et l'autre de nos Gouvernements aura, en conformité de ses lois nationales, rempli les formalités internes applicables et qu'il aura notifié l'autre partie de la

Monsieur Marcel Cadieux

Négociateur spécial des frontières maritimes canado-américaines

Bruxelles